



Europe Ecologie Nord-Pas de Calais  
212, rue Gambetta - 59000 Lille  
Tél. 03 20 31 64 56  
[www.nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr](http://www.nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr)

Jean-Paul BIOLLUZ  
Alain GOGUEY  
*Journalistes*  
Aria Nord et Nord-Social.Info

Lille, le 1 MAR 2010

Messieurs,

L'économie sociale et solidaire est une force pour notre région, et un véritable facteur d'attractivité des territoires. Dans le contexte actuel de crises multiples que nous traversons, les acteurs qui la composent – associations, entreprises, coopérants, bénévoles, militants, épargnants, salariés, élus – agissent quotidiennement pour construire des alternatives et des réponses innovantes. Des voies nouvelles s'ouvrent pour produire, consommer et décider « autrement », dans le respect de la personne humaine et de son environnement. Autant de pistes à suivre pour sortir par le haut, de la crise profonde que nous traversons.

À l'initiative des Verts, le Conseil régional Nord-Pas de Calais mène depuis plus de quinze ans une politique spécifique vis-à-vis de l'économie sociale et solidaire. L'enjeu est à la fois de soutenir les initiatives (par des aides directes, par l'accompagnement des porteurs de projets, par la mise en place d'outils financiers innovants), tout en incitant les territoires à développer leur stratégie dans ce domaine. Cela passe aussi par la sensibilisation du public, la formation des étudiants, l'expérimentation d'idées innovantes, la participation aux réflexions et recherches menées un peu partout sur ces thématiques.

C'est certain, la reconnaissance de l'ESS progresse. Ses valeurs de solidarité, d'éthique, de gouvernance démocratique sont mieux connues, les activités développées montrent leur efficacité en terme d'utilité sociale et de bien être, les représentants de l'ESS participent aux instances du Schéma régional de développement économique et font entendre leur voix alternative.

Construire un nouveau modèle économique demande du temps, Europe Ecologie est déterminée à animer cette transformation et à faire de la conversion écologique un axe transversal à toutes les politiques régionales. Les questions précises que vous posez permettent de détailler notre projet politique, et au nom d'Europe Écologie, je suis heureux de vous transmettre ci-joint nos réponses.

Pour avoir une vision plus complète de l'ensemble de nos propositions, je vous invite à consulter notre site internet

<http://nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr/406-le-programme/>

Veillez recevoir, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-François CARON  
*Tête de liste régionale*  
*Europe Ecologie Nord-Pas de Calais*

## Les réponses d'Europe Ecologie Nord-Pas de Calais aux questions de Nord-Social.info

### **1. La reprise d'entreprises par les salariés organisés en coopérative doit être développée**

En effet, les expériences menées démontrent l'efficacité de cette organisation. Efficacité pour les personnes (préservation de l'emploi, des savoir faire, implication ...), comme pour l'activité économique (qualité, stabilité financière, pérennité dans le temps, ...). Et surtout, primauté du facteur humain sur le capital : le but n'est pas de distribuer un maximum de bénéfices à des actionnaires éloignés, mais au contraire de répartir le fruit de l'activité en priorité vers les salariés-coopérateurs et la bonne marche de l'entreprise. Enfin, ce type de reprise permet à celui qui transmet de préserver une activité qu'il a souvent mis des années à construire. Son « œuvre » perdure et se poursuit.

Pour soutenir la reprise d'activité sous la forme coopérative, Europe Ecologie propose que la Région agisse à plusieurs niveaux :

- mieux faire connaître ce statut et ses avantages (via des actions de sensibilisation, le soutien à des formations dans les cursus des étudiants, ou dans les réseaux consulaires ...).
- soutenir l'émergence des initiatives, la création de SCOP, et accompagner les porteurs de projets. Les aides et dispositifs existant doivent être mobilisés dans ce but, en développant particulièrement l'accompagnement des dirigeants actuels et de leurs salariés
- poursuivre et amplifier la structuration du réseau que constitue l'union régionale des SCOP. C'est une structure indispensable pour sensibiliser, informer et accompagner la création et le développement des coopératives
- mettre en place une veille active afin d'identifier le plus en amont possible les entreprises concernées par le prochain départ en retraite de leur dirigeant et anticiper la construction d'un projet de reprise sous forme coopérative
- contribuer aux recherches et réflexions en cours pour développer de nouveaux dispositifs de portage coopératif (par exemple, le concept de filiale coopérative).

### **2. L'insertion par l'activité économique constitue un volet très important et efficace pour permettre aux personnes (les plus éloignées) ou exclues ...mais pas les plus exclues du marché du travail de retrouver un emploi par un parcours d'insertion adapté.**

Les statuts sont multiples (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations, régies de quartier, chantiers d'insertion ...). Plutôt qu'une aide directe à ces structures – domaine qui relève de la compétence de l'Etat et des conseils généraux – la Région a décidé de soutenir de manière pérenne l'Union régionale, pour promouvoir et accompagner la création de structures d'insertion.

Nous considérons, avec Europe écologie, que la transformation écologique de l'économie doit d'abord bénéficier aux chômeurs et aux personnes les plus discriminées sur le marché de l'emploi. Cela passe par des dispositifs de formation adaptés, par la sécurisation des parcours, par un accompagnement renforcé des personnes.

Les mesures que nous proposons (dans les domaines des transports, du bâtiment, de l'énergie, de l'agriculture, du commerce de proximité, etc.) sont porteuses de milliers d'emplois. Les structures d'insertion doivent bien entendu être encouragées à investir massivement ces secteurs d'avenir.

Enfin, nous veillerons à ce que la Région, en tant que prescripteur d'activités, généralise le recours aux clauses sociales et d'insertion dans ses marchés publics.

## **5. La place réservée aux acteurs de l'ESS et aux collectivités locales dans la définition des politiques publiques de développement de l'ESS et la mise en œuvre de plans locaux doit être bien entendue importante.**

Grâce à l'implication des réseaux d'acteurs CRESS et APES dans l'élaboration du Plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire, la Région est déjà engagée dans cette voie. Ces structures ont été consultées et participent régulièrement aux réunions de suivi de la mise en œuvre du Plan. Un conventionnement pluriannuel a également été mis en place, afin d'inscrire dans la durée le partenariat entre la Région et ces réseaux.

Nous estimons avec Europe Ecologie que cette implication doit être développée, en associant de manière plus étroite ces réseaux dans l'organisation de temps collectifs de travail. Par exemple la CRESS et l'APES pourraient participer aux réunions avec les structures d'accompagnement des porteurs de projets, ou sur des thématiques (comme les services à la personne), ou encore avec les agents de territoire chargés d'animer les volets ESS des plans locaux de développement économique.

L'ESS dans les territoires est un facteur de valorisation des ressources locales et peut même être le moteur d'un autre développement, fondé sur la relocalisation d'activités, les circuits courts, la production locale d'énergie ou encore l'utilisation locale de l'épargne. L'implication des collectivités et des acteurs locaux est ici une condition sine qua non de réussite (la Région ayant un rôle d'incitation et de facilitateur mais ne pouvant en aucune manière se substituer aux acteurs du territoire).

## **6. Les services d'intérêt général doivent être préservés de la marchandisation.**

Tout ne relève pas du marché concurrentiel qui peut même se montrer inefficace, voire contre-productif, dans certains domaines (formation, activités sociales de proximité, lutte contre les inégalités, ...). La prédominance du marché présente des risques importants qu'il faut dénoncer : services formatés et peu innovants, élimination des petites structures associatives, développement de la logique de prestation au détriment du projet, fragilité du financement...

Il est urgent de lutter contre la marchandisation des services d'intérêt général et c'est avec énergie et détermination qu'Europe Ecologie s'oppose au recours de plus en plus systématique au marché concurrentiel. Nous sommes très attachés à défendre ce qui n'a pas nécessairement de prix ... mais beaucoup de valeur ! Et nous affirmons que la qualité de l'air que nous respirons, l'épanouissement professionnel, le lien social, le bien être, sont autant de finalités qui doivent guider l'action publique.

C'est pourquoi il est essentiel que les collectivités prennent clairement position sur les services à déclarer d'intérêt général, et donc à placer en dehors du marché concurrentiel. Les futur(e)s élu(e)s d'Europe Ecologie s'efforceront de travailler à la définition précise des services concernés, et au vote d'une délibération en ce sens par l'Assemblée régionale.

Pour définir le périmètre détaillé de ces services, nous comptons mener une réflexion partagée avec les structures concernées et avec les autres collectivités territoriales intéressées par la mise en œuvre de ces services.

Sur ce sujet, la délibération prise par le Conseil régional le 18 décembre 2009, qui crée le *Service public régional de formation professionnelle et d'éducation permanente* mérite attention. L'implication de Florence Lecocq (conseillère régionale du groupe Les Verts) en tant que Présidente de la Commission compétente, a été déterminante pour poser les bases de cette décision qui reconnaît que la formation permanente et professionnelle relève d'une mission d'intérêt général et ne peut être traitée comme une marchandise soumise aux seules règles du marché concurrentiel. Dans ce domaine, l'enjeu est à présent de définir les critères et les modes de gestion les mieux adaptés à la mise en œuvre de ce service public régional.

Cette décision constitue une première étape dans le positionnement du Conseil régional en faveur des services d'intérêt général et de leur nécessaire protection vis-à-vis d'une approche exclusivement marchande. Les futurs élus d'Europe Écologie veilleront à élargir la réflexion et seront attentifs à ce que les considérations techniques et juridiques ne prennent pas le pas sur la réflexion politique.

### **3. La place de l'ESS dans la mise en œuvre de l'agenda 21 régional doit être centrale.**

Par leurs valeurs, leurs engagements et leurs pratiques, les structures qui relèvent de l'ESS sont au croisement des exigences économiques, environnementales, sociales et démocratiques qui caractérisent le développement durable.

Les défis à relever sont nombreux, et chacune des mesures que nous proposons dans notre programme décline un aspect particulier de cette problématique d'ensemble. En voici quelques exemples :

- en ce qui concerne le transport des personnes, nous préconisons de développer le partage de voitures afin d'optimiser l'utilisation des véhicules existants, et d'encourager le recours aux modes doux. Les expériences réussies de co-voiturage ou d'autopartage sont portées par des structures de l'ESS.
- pour relocaliser la production, les filières de commerce équitable nord-nord seront favorisées. Nous développerons aussi des solutions de réparation, d'entretien et de recyclage des appareils. Autant de savoir faire très présents en ESS.
- à travers le plan régional pour l'installation paysanne, nous prôtons notamment le développement d'une agriculture durable et des circuits courts.
- enfin, nos propositions en matière de démocratie et de participation sont fondées sur la nécessité d'associer les citoyens et les parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques régionales.

### **4. L'utilité et l'innovation sociales doivent devenir des critères déterminants de l'action publique.**

Réponse à des besoins nouveaux, services de proximité, innovation dans les procédés d'éco construction, nouvelles formes de gestion ou d'organisation, amélioration de modèles de soins, ... Les exemples d'innovations menées par des structures de l'ESS ne manquent pas.

Plusieurs dispositifs existent déjà, développés notamment par les Verts à la Région, qui permettent de soutenir les initiatives d'utilité sociale dans les domaines de la consommation, de la santé, de l'aide aux projets des associations de chômeurs, de la formation des bénévoles, de la création d'activités ESS, de la solidarité internationale, etc.

Avec Europe Ecologie, nous considérons que le rôle de la puissance publique est de veiller à intégrer l'utilité et l'innovation sociales au cœur de ses politiques. Nous sommes tout à fait favorables à un plan de soutien au développement des associations d'utilité sociale afin de contribuer à leurs actions. L'élaboration de ce plan devra nécessairement associer les différentes parties prenantes et en particulier les associations, les structures et les autres collectivités.

Le secteur des services à la personne et des services de proximité doit faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit en effet d'un secteur qui innove, qui crée de nombreux emplois, et qui répond à des besoins non satisfaits ; mais c'est aussi un secteur fragilisé par la mise en concurrence croissante de ces services (résultat aussi de la politique gouvernementale actuelle), par le caractère souvent très précaire des emplois, par leur faible niveau de qualification et par un dialogue social peu développé.

La professionnalisation de ces services est un enjeu majeur. La Région est déjà fortement impliquée aux côtés des réseaux associatifs dans des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ou dans le soutien à la réalisation de plan de formation. Mais la professionnalisation des structures et des personnes n'est pas suffisante, la question du financement des services est elle aussi déterminante. Nous nous engageons à poursuivre le travail déjà initié en la matière avec les autres collectivités territoriales.